

Actualité sociale Juin à Octobre 2017

Licenciements et ruptures du contrat

Le non-respect de la priorité de réembauche peut résulter d'offres d'emploi sur Internet.
Cass. Soc. 14 sept. 2017

Une reconnaissance de dettes signée pour réparer une faute grave ne vaut rien : la responsabilité pécuniaire d'un salarié à l'égard de son employeur ne résulte que de sa faute lourde. Dès lors, une reconnaissance de dettes signée pour réparer les conséquences d'une faute grave n'a aucune valeur.
Cass. Soc. 2 juin 2017

Une insuffisance professionnelle peut résulter d'une insuffisance managériale.
Cass. Soc. 2 juin 2017

Contrats de travail

Le salarié ne peut pas obtenir la nullité de son licenciement s'il n'invoque pas clairement l'existence d'un harcèlement : si un licenciement peut être annulé lorsqu'il est établi qu'il a été prononcé suite à la dénonciation, par le salarié, de faits de harcèlement, encore faut-il que le salarié ait clairement qualifié de la sorte les faits qu'il impute à l'employeur. A défaut, le juge ne peut pas annuler le licenciement pour ce motif.
Cass. Soc. 13 sept. 2017

Agression sexuelle à huis clos par un PDG sur une assistante : 18 mois de prison avec sursis : Dans son arrêt du 18 juin 2017, la chambre criminelle de la Cour de cassation confirme la condamnation à 18 mois d'emprisonnement avec sursis d'un PDG d'un groupe d'hypermarchés pour agression sexuelle commise par une personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction. Ce dernier a été accusé d'avoir agressé une secrétaire de direction.
Cass. Crim. 8 juin 2017

Souffrance au travail : l'employeur doit désamorcer les conflits entre collègues
Au titre de son obligation de sécurité de résultat, l'employeur doit mettre fin aux conflits internes qui mettent en danger la santé des salariés. C'est ce qu'a réaffirmé la Cour de cassation dans un arrêt rendu le 22 juin. A défaut de solution amiable trouvée entre les salariés, l'employeur doit proposer un changement de bureau ou un poste dans un autre établissement.
Cass. Soc. 22 juin 2017

L'employeur doit vérifier que le candidat possède le diplôme requis avant de l'embaucher.
Cass. Soc. 9 juin 2017

Salaires et cotisations

Le CICE sera supprimé pour les salaires versés à compter de 2019 et remplacé par un allègement pérenne des cotisations patronales : le CICE verra son taux baisser de 7% à 6% pour les salaires versés en 2018 et sera supprimé en 2019. Il sera remplacé par un allègement de cotisations patronales pérenne de 6 points sur les salaires inférieurs à 2,5 SMIC ; complété par un allègement renforcé de 4,1 points au niveau du SMIC, soit un total de 10,1 points, ce qui revient à supprimer toute charge générale à ce niveau, afin de renforcer l'efficacité de la mesure sur l'emploi peu qualifié.

Grâce à l'immédiateté de l'allègement et à un meilleur ciblage sur les bas salaires, le nouveau dispositif sera plus efficace pour l'emploi.

En 2019, les entreprises bénéficieront à la fois du CICE au titre des salaires versés en 2018 et des allègements de cotisations sociales.

Ce cumul est nécessaire pour éviter toute rupture dans le soutien à l'emploi.

Les entreprises bénéficieront d'un gain en trésorerie de l'ordre de 21 milliards d'euros en 2019. Ce gain en trésorerie pourrait créer à lui seul de l'ordre de 35 000 emplois en 2019 et 70 000 en 2020.

Accident du travail, santé au travail

Un accident du travail provoqué par un stress d'origine professionnelle peut engager la responsabilité de l'employeur :

Pour prévenir le stress d'origine professionnelle, il ne suffit pas à l'employeur de dire au salarié qu'il dispose de toute la latitude pour accomplir sa nouvelle mission et qu'il doit, en cas de difficultés, saisir sa hiérarchie.

Cass. Soc. 5 juill. 2017

Obligation de sécurité, souffrance morale du salarié et manque d'action de l'employeur : attention à la résiliation judiciaire.

Comment mettre fin efficacement à une situation de souffrance morale d'un de ses salariés ? Si l'inertie est à proscrire, il n'est pas toujours aisé de savoir si l'on prend la bonne décision. Trois affaires présentées à la Cour de cassation illustrent toute la difficulté et la perplexité auxquelles doit faire face un employeur.

Cass. Soc. 8 juin 2017 - Cass. Soc. 22 juin 2017 - Cass. Soc. 21 juin 2017

Droit du travail et rémunérations

Convention de forfait jours : un exemple à suivre

Toute convention de forfait en jours doit être prévue par un accord collectif dont les stipulations assurent la garantie du respect des durées maximales du travail ainsi que des repos journaliers et hebdomadaires. Un arrêt récent illustre ce qu'il convient de faire.

Cass. Soc. 22 juin 2017